



CHARTRE PARTENARIATS ET ACHATS RESPONSABLES ET INCLUSIFS

PRINCIPES GENERAUX

Conscients des enjeux sociétaux et environnementaux que nous devons relever ensemble, notre objectif est d'aller toujours plus loin dans la diminution de l'impact environnemental de nos activités, en synergie avec nos partenaires.

En tant que tournoi sportif international, responsable et inclusif, il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs et partenaires partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos engagements, matérialisés par la présente chartre, et à s'associer à nos ambitions, pour s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continu.

Pour répondre aux grands enjeux de responsabilité sociétale et environnementale, TIGALY matérialise son engagement et celui de ses partenaires autour des 3 piliers suivants :

- Diminuer l'**impact environnemental** de nos activités et celles des participants (mobilités, ...)
- Assurer le **respect des droits fondamentaux** de toutes les femmes et tous les hommes dans le monde tout au long de la chaîne d'approvisionnement
- Être un acteur **engagé en faveur de l'inclusion** notamment sur le handicap, les problématiques LGBTQI+, l'égalité femme-homme, ...

TIGALY s'engage dans la démarche des objectifs de développement durable de l'ONU.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Plus spécifiquement, TIGALY s'engage sur les objectifs n°5 (Egalités entre les sexes), n°10 (réduction des inégalités), n°12 (consommation responsable) et n°13 (lutte contre le



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONS

changement climatique). Nous souhaitons également partager avec nos partenaires les objectifs n°6 (accès à l'eau salubre et à l'assainissement), n°14 (protection de la faune et de la flore aquatiques), n°15 (protection de la faune et de la flore terrestres) et n°16 (justice et paix).

RAPPEL DES VALEURS PORTEES PAR LE TOURNOI

Les valeurs de Tigaly sont avant tout celles de Cargo :

- L'excellence
- Le respect
- L'inclusion
- La convivialité
- La fierté
- La responsabilité (contribution à une société meilleure)

Les ambitions portées par le tournoi son de :

- LUTTER contre l'homophobie dans le sport
- PARTICIPER à l'image gay-friendly de la Ville de Lyon
- ORGANISER un tournoi sportif d'envergure internationale
- DYNAMISER et FEDERER notre association en pleine croissance
- S'inscrire dans une démarche de DEVELOPPEMENT DURABLE sur la base (minimum) d'engagements fermes :
 - o Mise en valeur et incitation à l'usage des modes doux et collectifs
 - o Objectif zéro déchet
 - o Mise en place systématique de tri et collecte
 - o Favoriser les achats responsables (bio, circuit court, local...) et le réemploi

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Dans la mesure du possible, les fournisseurs et partenaires du tournoi s'engagent à appliquer la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle :

<https://www.autrecercle.org/page/charte-d-engagement-lgbt-de-l-autre-cercle>.

Gouvernance et éthique

TIGALY entend valoriser la confiance réciproque, le dialogue et le partage avec ses fournisseurs et partenaires.

1. Le partenaire s'engage à respecter les valeurs de cette charte
2. Le partenaire s'engage à lutter contre toutes les formes de corruption, tant vis-à-vis de ses propres fournisseurs et ou sous-traitants, que vis-à-vis de ses donneurs d'ordre. Il devra notamment se comporter d'une manière professionnelle et éthique dans ses relations commerciales, et en particulier ne pas se livrer à une activité de corruption, de quelque nature que ce soit.

Environnement

TIGALY mène une politique environnementale ambitieuse, notamment via une réduction significative des impacts de ses activités sur l'environnement.



POLE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONS

3. Le partenaire s'engage à mettre en œuvre des dispositifs permettant de limiter les impacts environnementaux liés à son activité, notamment à réduire ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effets de serre, à réduire et valoriser ses déchets et à préserver la biodiversité.
4. Le partenaire s'engage à aider TIGALY à limiter les impacts environnementaux liés à son activité sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, en favorisant les matériaux locaux, biosourcés, recyclés et recyclables et également en prenant en compte l'emballage et le mode de transport des produits. Le partenaire propose donc des produits et services respectueux de l'environnement, si possible éco-labellisés, tant du point de vue de sa production, de son utilisation que de sa fin de vie.

Social et sociétal

TIGALY entend promouvoir la diversité, l'insertion et le respect des droits fondamentaux.

5. Le partenaire s'engage à garantir dans l'exercice de son activité le respect des règles de sécurité et d'hygiène à l'égard de ses salariés, sous-traitants ou fournisseurs.
6. Le partenaire s'engage à promouvoir la diversité en condamnant fermement toutes les formes de discriminations selon les critères énoncés ci-dessous :
 - a. Sensibilisation et formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
 - b. Respect et promotion de l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
 - c. Refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle dans les effectifs, aux différents niveaux de qualification.
 - d. Communication auprès de l'ensemble des collaborateurs sur l'engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et les informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
 - e. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants du personnel.
 - f. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de cet engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.
7. Le partenaire s'engage à respecter la réglementation du travail en vigueur, notamment les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) portant notamment sur les questions de juste rémunération, de non-discrimination ou encore de travail forcé ainsi qu'à respecter les dispositions de l'article 32 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, lesquelles interdisent le travail des enfants et protègent les jeunes au travail. Le fournisseur s'engage également à garantir le droit d'association et syndical à ses salariés.
8. Le partenaire s'engage à respecter et à promouvoir les Principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.